



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 30886

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le statut d'EDF. Les engagements financiers d'EDF sont tels que cette entreprise est aujourd'hui en situation de faillite virtuelle : ses engagements de retraite s'élèvent à plus de 50 milliards d'euros, ses provisions pour démantèlement des centrales nucléaires à 45 milliards et ses engagements hors bilan à environ 13 milliards, soit un total de 108 milliards d'euros à rapporter à 19,6 milliards d'euros de fonds propres. Il lui demande les mesures qu'il envisage afin de trouver de nouvelles sources de financement pour EDF.

Texte de la réponse

La situation financière d'EDF présente certaines fragilités, notamment en termes de ratio dette/fonds propres comptables, mais ne saurait en aucun cas être qualifiée de « faillite » puisque EDF n'a aucune difficulté de trésorerie. Afin d'améliorer cette situation, l'État a donc demandé à EDF d'améliorer sa rentabilité afin d'accroître ses marges de manoeuvre financières et de recentrer son développement international sur ses priorités stratégiques afin de faciliter le désendettement du groupe. Concernant plus spécifiquement le sujet des retraites, un projet de réforme du financement du système de retraite des industries électriques gazières a été élaboré à la suite de l'accord social signé en janvier 2003 et soumis à la concertation. Ce projet, qui devra être soumis au Parlement en 2004, a été jugé compatible avec le droit communautaire par la Commission européenne le 16 décembre dernier. Il permettra de réduire très significativement l'impact sur le bilan d'EDF de l'obligation de provisionner les engagements de retraites conformément à ce que prévoient les normes comptables internationales qui seront prochainement applicables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30886

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9742

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1828